

Titre Professionnel Conducteur du transport routier de Marchandises sur porteur (CTRMP)



OBJECTIFS

Cette formation en apprentissage a pour but de permettre à un apprenti d'obtenir la qualification de Conducteur du transport Routier de Marchandises sur porteur au sein d'une entreprise de Transport

Cette qualification valide la capacité à :

- Conduire en sécurité un véhicule du groupe lourd d'une masse en charge maximale supérieure à 3,5 tonnes pour acheminer des marchandises
- Utiliser les moyens de manutention associés pour en assurer l'enlèvement ou la livraison dans le respect des consignes reçues et des réglementations applicables.
- Etablir et mettre à jour les documents relatifs au transport et à son organisation.



DUREE

Contrat d'apprentissage sur **6 mois** dont 434 h 00 minimum en formation selon calendrier alternance

La durée peut être adaptée en fonction du profil et test de positionnement



PRE-REQUIS

Toute personne désireuse de conduire un véhicule de transport de marchandises

Age : entre 18 et 29 ans

Sans condition d'âge pour les travailleurs handicapés, sportifs de haut niveau et personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise

- Être titulaire du permis B en cours de validité
- avoir satisfait une visite médicale chez un médecin agréé
- Savoir lire et écrire le français.

PROGRAMME

INTITULÉS DES MODULES

1 - Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après un transport routier de marchandises.

- Contrôler les éléments de sécurité.
- Corriger les anomalies ou les signaler.
- Les indications du tableau de bord et du chronotachygraphe sont prises en compte tout au long du parcours.

2 – Conduire un véhicule isolé de plus de 3,5 tonnes de P.T.A.C et acheminer la marchandise.

- Assurer une conduite sécuritaire et rationnelle.
- Respecter les contraintes réglementaires.
- Réaliser un compte rendu d'activité et savoir le transmettre.

3 – Prendre en charge et livrer la marchandise.

- Présenter le véhicule au chargement dans les meilleures conditions.
- Effectuer correctement les opérations de chargement et d'arrimage.
- Optimiser l'itinéraire en fonction des contraintes commerciales.

4– Prévenir les risques et réagir en cas d'incident et d'accident à l'arrêt comme en circulation.

- Respecter les gestes et postures.
- Connaître les effets et les risques liés à l'alcool, aux médicaments et au manque de sommeil.
- En cas d'accident, les mesures de protection, d'alerte et de secours sont correctement prises

5 – Décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer un dépannage simple.

- Les éventuelles anomalies avant, pendant et après le transport sont repérées et signalées aux services compétents.
- La description du dysfonctionnement est précise et complète.

6 –Rechercher, échanger et exploiter des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.

- Maîtriser les outils de communication (téléphone. GSM.)
- Comprendre les consignes et savoir les appliquer.

7 – Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.

- Savoir identifier les documents nécessaires au transport.
- Utiliser correctement les feuilles d'enregistrement du chronotachygraphe.

8 – Formation Initiale de base pour le transport de matières dangereuses en colis par route. (ADR de base)



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentiel : Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, études de cas, mises en situation professionnelles reconstituées

Aires d'évolution spécialement aménagées pistes, quai

Véhicules écoles de type porteurs

Supports pédagogiques

Formateurs expérimentés issus du secteur du transport

MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION

Suivi :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires

Certificat de réalisation

Attestation de fin de formation

Évaluation et validation :

Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, QCM suite à formation ADR...

Réalisation d'un DOSSIER PROFESSIONNEL pour chaque stagiaire

Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen (jury de professionnels-) et les titres suivants :

- Titre Professionnel Conducteur du transport routier de marchandises sur Porteur si réussite à la session d'examen
- Carte de Qualification Conducteur si réussite à la session d'examen
- Certificat ADR – Formation de base, si succès au contrôle de connaissances final

INSCRIPTION ET DELAIS D'ACCES

Inscription sur contrat accepté en fonction du calendrier d'alternance établi pour la session

SUITE PARCOURS

Permis CE (super lourd) – ADR spécialisation citerne

Passerelle possible vers le transport de voyageurs en 35h avec la Formation Passerelle Voyageurs en complément du permis D

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DDE HANDICAP

Notre centre de formation répond aux besoins d'accessibilité liés à la norme ERP.

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap Un **réfèrent handicap est** à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

MODALITÉS DE L'ACTION

INTER

INTRA entreprise

Référénts pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

Réfèrent CFA : Véronique 0632131627

ACCUEIL : 05 64 25 08 50

9 - Réaliser le bilan de la formation et la synthèse du stage 3 h 30

Bilan de la formation

Synthèse du stage

Evaluation de satisfaction de la formation

Session d'examen du titre professionnel Conducteur(trice) du Transport Routier de Marchandises sur Porteur

Ce titre de niveau 3 délivré par le ministère du travail, permet l'obtention par équivalence du permis C. Il vaut qualification initiale de Conducteur Routier et dispense son titulaire de suivre la FIMO.

Le titulaire du titre professionnel sur porteur détient le certificat ADR formation de base au transport de matières dangereuses.

La détention du titre professionnel de conducteur routier de marchandises sur porteur permet d'abaisser la limite d'âge pour l'exercice de la profession à 18 ans

DETAIL DES EPREUVES

1/ EPREUVES ANTICIPEES SE DEROULANT AU COURS DE LA FORMATION :

Le questionnaire professionnel (Epreuve Théorique Générale - ETG)

Durée : 2h

L'examen pratique du permis de conduire cat C = .Mise en situation professionnelle n°1: prise en charge du véhicule (temps 1) -durée 30 mn et conduite (temps 2) durée 1 h
Les épreuves temps 1 (avec le jury) et temps 2 (en présence d'un inspecteur du permis de conduire et d'un membre du jury) se déroulent à l'issue d'une durée de formation d'au moins 175 heures. Elles se terminent, hors rattrapage de l'épreuve de la mise en situation n°1 temps 2 (conduite), avant la 280e heure de formation

2/ EPREUVES SE DEROULANT LORS DE LA SESSION FINALE DEVANT UN JURY

•Mise en situation professionnelle n°2 : « Réalisation d'une opération de transport » (2 h 15 min) à partir d'une étude de cas

Entretien Technique : L'entretien technique se déroule immédiatement après la mise en situation professionnelle n°2 (00h 40 min)

Le candidat présente ses travaux issus de l'étude de cas au jury.

Le jury interroge le candidat :

- sur l'organisation de la tournée ou du transport en cohérence avec les réglementations ;
- sur le respect des règles de sécurité ;
- sur les fonctionnalités, la manipulation de l'appareil de contrôle et l'impression d'un ticket de tachygraphe.

Entretien final 00 h 20 min

Temps d'échange avec le candidat sur le dossier Professionnel, à partir d'un guide d'entretien

CERTIFICATION :

Si réussite à la session de validation, délivrance du titre professionnel correspondant par le Ministère du Travail (obtention du certificat ADR formation de base).



Type d'emplois accessibles :

Les titulaires du titre professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteurs routiers de marchandises sur véhicule porteur



Le financement de la formation en apprentissage est assuré par l'OPCO (Opérateur de compétences) auquel est rattachée l'entreprise qui emploie l'apprenti.



Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur
bearnpyreneesformation.com